Image not found or type unknown

Droit de commercialisation d'une marque déposée

Par **Filandrin Glampion**, le **05/10/2018** à **14:19**

Bonjour,

ma question concerne une gamme de produits que je souhaite commercialiser en France.
Cette gamme de produits est fabriquée à l'étranger par la marque X située en Asie.

Le précédent revendeur de l'un des produits de cette gamme (qui a renoncé à la commercialiser suite à un différent avec le fabricant) a déposé la marque X en France au moment où il le commercialisait (il y a quelques années).
Aujourd'hui il m'a contacté en invoquant ce dépôt de marque pour m'empêcher de vendre cette gamme de produit car il utilise la marque X dont il est propriétaire.

Ai-je un recours vis à vis de cette stratégie dont l'objectif est d'empêcher la revente de produits de marque X en France ?

Cette marque X dispose bien sûr d'un fort potentiel commercial, ses produits étant connus et recherchés sur notre territoire.

Je vous remercie par avance.

FG.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés